

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISANT LE JEUDI

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pfMatahiti 156
N° 38 - Numera Hau**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 20
no Tetepra 2007

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 38 du 20 septembre 2007

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Arrêté n° 1323 CM du 19 septembre 2007 portant nomination de M. Etienne Chimin en qualité de secrétaire général du gouvernement de la Polynésie française.....	Pages 3615
--	----------------------

ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

Présidence

Arrêté n° 3019 PR du 19 septembre 2007 portant modification de l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions.....	3616
---	-------------

Arrêté n° 3020 PR du 19 septembre 2007 portant délégation de signature et pouvoir de représentation au secrétaire général du gouvernement.....	3616
--	-------------

Arrêté n° 3021 PR du 19 septembre 2007 portant nomination de M. Georges Chavez en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de l'aménagement, de l'équipement et des transports terrestres et maritimes.....	3618
---	-------------

Arrêté n° 3022 PR du 19 septembre 2007 portant nomination de M. Pierre Gonnot en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de l'économie, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la fonction publique.....	3618
---	-------------

Arrêté n° 3023 PR du 19 septembre 2007 portant nomination de Mme Augustine Shan Sei Fan en qualité de directrice de cabinet auprès du ministre de la mer, de la pêche et de l'aquaculture.....	3618
--	-------------

Arrêté n° 3024 PR du 19 septembre 2007 portant nomination de M. Charles Marty en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de la santé, chargé de la prévention et de la sécurité alimentaire et de la médecine traditionnelle.....	3619
--	-------------

Arrêté n° 3025 PR du 19 septembre 2007 portant nomination de M. Jean-Paul Urima en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de l'agriculture, de l'élevage et des forêts.....	3619
---	-------------

Arrêté n° 3026 PR du 19 septembre 2007 portant nomination de M. Sylvain Fromaigeat en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de la condition féminine et de l'artisanat	3619
Arrêté n° 3027 PR du 19 septembre 2007 portant nomination de M. Charles Atger en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre des petites et moyennes entreprises et de l'industrie	3620
Arrêté n° 3028 PR du 20 septembre 2007 portant nomination de M. Georges Peni en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de la culture et des postes et télécommunications.	3620
Arrêté n° 3029 PR du 20 septembre 2007 portant nomination de M. Jean-Paul Landé en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche	3620
Arrêté n° 3030 PR du 20 septembre portant délégation de signature à Mme Giannalisa Cérans-Jérusalémy, chef du service du protocole par intérim	3621



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 1323 CM du 19 septembre 2007 portant nomination de M. Etienne Chimin en qualité de secrétaire général du gouvernement de la Polynésie française.

NOR : SGG0701786AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 84-1002 du 29 septembre 1984 portant création du secrétariat général du gouvernement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 16 CM du 21 septembre 1984 modifié portant organisation du secrétariat général du gouvernement ;

Vu la lettre de démission de M. Gilbert-Louis Lescroel n° 1320 SGG en date du 14 septembre 2007 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 septembre 2007,

Arrête :

Article 1er.— M. Etienne Chimin est nommé en qualité de secrétaire général du gouvernement de la Polynésie française.

Art. 2.— Il est mis fin aux fonctions de M. Gilbert-Louis Lescroel.

Art. 3.— L'arrêté n° 1574 CM du 29 décembre 2006 portant nomination de M. Gilbert-Louis Lescroel en qualité de secrétaire général du gouvernement est abrogé.

Art. 4.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 septembre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 3019 PR du 19 septembre 2007 portant modification de l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions,

Arrête :

Article 1er.— Le 3e tiret de l'article 1er de l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 susvisé est rédigé comme suit :

“- M. Jacqui Drollet, ministre de la culture et des postes et télécommunications.”

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié au haut-commissaire de la République en Polynésie française et au président de l'assemblée de la Polynésie française et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 septembre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 3020 PR du 19 septembre 2007 portant délégation de signature et pouvoir de représentation au secrétaire général du gouvernement.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 84-1002 du 29 septembre 1984 portant création du secrétariat général du gouvernement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 381 CM du 23 juin 2005 portant organisation du secrétariat général du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 22 CM du 28 octobre 2004 portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu l'arrêté n° 1323 CM du 19 septembre 2007 portant nomination de M. Etienne Chimin, secrétaire général du gouvernement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 204 CM du 14 février 2007 portant nomination de M. Philippe Machenaud en qualité de secrétaire général adjoint du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 905 CM du 28 juin 2007 portant nomination de Mlle Carine Pinna en qualité de secrétaire générale adjointe du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 139 PR du 13 mars 1987 portant nomination du chef du secrétariat du conseil des ministres ;

Vu la note de service n° 497 SGG du 29 mars 2007 relative à la désignation de Mlle Yolande Haoatai en qualité de chef du bureau du courrier ;

Vu l'arrêté n° 1425 MFR du 3 mars 1997 portant affectation auprès du secrétariat général du gouvernement de M. Philippe Machenaud ;

Vu l'arrêté n° 481 MSA du 12 février 2002 portant classement de Mlle Yolande Haoatai dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2508 PR du 21 septembre 2006 portant titularisation de M. Jason Leau en qualité d'attaché d'administration en fonction au secrétariat général du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 2507 PR du 21 septembre 2006 portant titularisation de Mlle Vaitiare Fagu en qualité d'attachée d'administration en fonction au secrétariat général du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 1131 MTE du 31 juillet 2006 portant changement d'affectation de M. Sébastien Lebon attaché d'administration en fonction à la direction des affaires foncières ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er. — Délégation de signature est donnée à M. Etienne Chimin, secrétaire général du gouvernement, à l'effet de signer au nom du Président de la Polynésie française :

- les ordres du jour du conseil des ministres ;
- les notes adressées aux ministres pour l'exécution des décisions prises en conseil des ministres ;
- les bordereaux de transmissions des actes, lettres, projets, ordres du jour qui doivent être transmis au haut-commissaire de la République ou au président de l'assemblée de la Polynésie française ;
- les lettres, missives et bordereaux adressés aux ministres pour la préparation des dossiers à soumettre au conseil ;
- les convocations aux conseils et aux comités interministériels ;
- les certifications du caractère exécutoire des actes pris en conseil des ministres et du Président de la Polynésie française.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Chimin, délégation de signature est donnée à M. Philippe Machenaud-Jacquier, secrétaire général adjoint, à Mlle Carine Pinna, secrétaire générale adjointe et à M. Jean-Gérard Leboucher, chef du secrétariat du conseil des ministres, pour les actes énumérés ci-dessus, dans le respect des instructions du chef de service.

Art. 2. — Délégation de signature est donnée à M. Etienne Chimin, secrétaire général du gouvernement, à l'effet de signer au nom du Président de la Polynésie française, toutes requêtes, tous mémoires et référés déposés à l'occasion d'instances devant les juridictions des ordres administratifs et judiciaires et tout courrier concernant les actions intentées ou soutenues au nom de la Polynésie française devant ces mêmes juridictions, à l'exception de ceux relatifs :

- aux litiges avec les agents de l'administration de la Polynésie française ;
- aux litiges avec les fonctionnaires détachés auprès de la Polynésie française ;
- aux litiges avec les personnels de cabinet de la Polynésie française recrutés à compter du 26 décembre 2006 ;
- aux litiges intéressant le domaine terrestre devant les juridictions de l'ordre judiciaire ;
- toutes actions ou interventions et autres actes de procédure devant les juridictions pénales ainsi que tout courrier relatif aux procédures intéressant la Polynésie française devant ces mêmes juridictions ;
- les actes de poursuites et de procédure et les mémoires en matière de contravention de grande voirie ;
- les correspondances adressées au haut-commissaire de la République dans le cadre du contrôle de légalité effectué par ce dernier.

M. Etienne Chimin est également habilité à représenter le gouvernement de la Polynésie française à la barre des juridictions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Chimin, délégation de signature est donnée à M. Philippe Machenaud-Jacquier, secrétaire général adjoint, Mlle Carine Pinna, secrétaire générale adjointe, M. Jason Leau, chef du bureau du contentieux, MM. Sébastien Lebon et Etienne Mahuta, juristes du bureau du contentieux, pour les actes énumérés ci-dessus, dans le respect des instructions du chef de service.

Ces derniers sont habilités à représenter le gouvernement de la Polynésie française à la barre des juridictions.

Art. 3. — Délégation de signature est donnée à M. Etienne Chimin, secrétaire général du gouvernement, à l'effet de procéder aux opérations d'engagement et de liquidation des dépenses imputées sur les crédits du budget de la Polynésie française qui lui ont été notifiés et à la passation des contrats et conventions liés à la gestion du service placé sous son autorité.

Art. 4. — Délégation de signature est donnée à M. Etienne Chimin, secrétaire général du gouvernement, à l'effet de procéder aux actes de gestion courante du personnel affecté au secrétariat général du gouvernement ou mis à sa disposition, énumérés ci-après :

- avertissement et blâme ;
- congés de toute nature à l'exclusion des congés administratifs ;
- déplacements à l'intérieur de la Polynésie française ;
- propositions de bonifications ou de réductions pour les avancements à l'ancienneté ;
- notation primaire ;
- certificats administratifs et décisions nécessaires pour la liquidation des traitements, salaires et indemnités.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Chimin, délégation de signature est donnée à M. Philippe Machenaud-Jacquier, secrétaire général adjoint, Mlle Carine Pinna, secrétaire générale adjointe, et à M. Jean-Gérard Leboucher, chef du secrétariat du conseil des ministres, pour les actes énumérés aux articles 3 et 4 ci-dessus et dans le respect des instructions du chef de service.

Art. 5. — Délégation de signature est donnée à M. Etienne Chimin, secrétaire général du gouvernement, à l'effet de procéder à l'enregistrement des actes du Président de la Polynésie française et de ses membres, d'en délivrer copie conforme ou ampliation valant copie conforme.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Chimin, délégation de signature est donnée à M. Philippe Machenaud-Jacquier, secrétaire général adjoint, Mlle Carine Pinna, secrétaire générale adjointe, Yolande Haoatai, chef du bureau du courrier, et Tuiana Fenuaiti, agent du bureau du courrier, pour les actes énumérés ci-dessus, dans le respect des instructions du chef de service.

Art. 6. — Délégation de signature est donnée à M. Etienne Chimin, secrétaire général du gouvernement, à l'effet de signer les ordres de publication et les bons à tirer pour l'impression du *Journal officiel* de la Polynésie française.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne Chimin, délégation de signature est donnée à M. Philippe Machenaud-Jacquier, secrétaire général adjoint, à Mlle Carine Pinna, secrétaire générale adjointe et à Vaitiare Fagu, pour les actes énumérés ci-dessus dans le respect des instructions du chef de service.

Art. 7.— Le secrétaire général du gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 septembre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

ARRETE n° 3021 PR du 19 septembre 2007 portant nomination de M. Georges Chavez en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de l'aménagement, de l'équipement et des transports terrestres et maritimes.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des ministres du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— M. Georges Chavez est nommé en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de l'aménagement, de l'équipement et des transports terrestres et maritimes, à compter du 19 septembre 2007.

Art. 2.— Le ministre de l'aménagement, de l'équipement et des transports terrestres et maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 septembre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de l'aménagement, de l'équipement
et des transports terrestres et maritimes,*
James Narii SALMON.

ARRETE n° 3022 PR du 19 septembre 2007 portant nomination de M. Pierre Gonnot en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de l'économie, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la fonction publique.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des ministres du gouvernement ;

Vu la lettre n° 336812 DEF/SGA/DRH-MD/SRHC/GCPC du 19 septembre 2007 donnant un accord de principe pour un nouveau détachement de M. Pierre Gonnot, administrateur civil hors classe, à compter du 19 septembre 2007, dans l'attente de la régularisation de sa situation administrative,

Arrête :

Article 1er.— M. Pierre Gonnot est nommé en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de l'économie, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la fonction publique, à compter du 19 septembre 2007.

Art. 2.— Le ministre de l'économie, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la fonction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 septembre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de l'économie, du travail,
de l'emploi, de la formation professionnelle
et de la fonction publique,*
Pierre FREBAULT.

ARRETE n° 3023 PR du 19 septembre 2007 portant nomination de Mme Augustine Shan Sei Fan en qualité de directrice de cabinet auprès du ministre de la mer, de la pêche et de l'aquaculture.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des ministres du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— Mme Augustine Shan Sei Fan est nommée en qualité de directrice de cabinet auprès du ministre de la mer, de la pêche et de l'aquaculture, à compter du 19 septembre 2007.

Art. 2.— Le ministre de la mer, de la pêche et de l'aquaculture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 septembre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de la mer, de la pêche
et de l'aquaculture,*
Keitapu MAAMAATUAIAHUTAPU.

ARRETE n° 3024 PR du 19 septembre 2007 portant nomination de M. Charles Marty en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de la santé, chargé de la prévention et de la sécurité alimentaire et de la médecine traditionnelle.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des ministres du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— M. Charles Marty est nommé en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de la santé, chargé de la prévention et de la sécurité alimentaire et de la médecine traditionnelle, à compter du 19 septembre 2007.

Art. 2.— Le ministre de la santé, chargé de la prévention et de la sécurité alimentaire et de la médecine traditionnelle, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 septembre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
Le ministre de la santé,
Charles TETARIA.

ARRETE n° 3025 PR du 19 septembre 2007 portant nomination de M. Jean-Paul Urima en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de l'agriculture, de l'élevage et des forêts.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie

française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des ministres du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— M. Jean-Paul Urima est nommé en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de l'agriculture, de l'élevage et des forêts, à compter du 19 septembre 2007.

Art. 2.— Le ministre de l'agriculture, de l'élevage et des forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 septembre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de l'agriculture,
de l'élevage et des forêts,*
Léon LICHTLE.

ARRETE n° 3026 PR du 19 septembre 2007 portant nomination de M. Sylvain Fromaigeat en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de la condition féminine et de l'artisanat.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des ministres du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— M. Sylvain Fromaigeat est nommé en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de la condition féminine et de l'artisanat, à compter du 19 septembre 2007.

Art. 2.— Le ministre de la condition féminine et de l'artisanat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 septembre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de la condition féminine
et de l'artisanat,*
Valentina CROSS.

ARRETE n° 3027 PR du 19 septembre 2007 portant nomination de M. Charles Atger en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre des petites et moyennes entreprises et de l'industrie.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des ministres du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— M. Charles Atger est nommé en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre des petites et moyennes entreprises et de l'industrie, à compter du 19 septembre 2007.

Art. 2.— Le ministre des petites et moyennes entreprises et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 septembre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre des petites et moyennes entreprises
et de l'industrie,*
Gilles TEFAATAU.

ARRETE n° 3028 PR du 20 septembre 2007 portant nomination de M. Georges Peni en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de la culture et des postes et télécommunications.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie

française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des ministres du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— M. Georges Peni est nommé en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de la culture et des postes et télécommunications, à compter du 19 septembre 2007.

Art. 2.— Le ministre de la culture et des postes et télécommunications est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 septembre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :
*Le ministre de la culture
et des postes et télécommunications,*
Jacqui DROLLET.

ARRETE n° 3029 PR du 20 septembre 2007 portant nomination de M. Jean-Paul Landé en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13 septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-129 AT du 24 août 1995 modifiée portant création de cabinets auprès du Président et des ministres du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— M. Jean-Paul Landé est nommé en qualité de directeur de cabinet auprès du ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à compter du 19 septembre 2007.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 septembre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*
Jean-Marius RAAPOTO.

**ARRETE n° 3030 PR du 20 septembre 2007 portant
délégation de signature à Mme Giannalisa Céran-
Jérusalémy, chef du service du protocole par intérim.**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 67-2007 APF/SG du 13. septembre 2007 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3017 PR du 18 septembre 2007 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 99-42 APF du 18 mars 1999 portant création du service du protocole ;

Vu l'arrêté n° 1532 CM du 14 novembre 2002 portant organisation du service du protocole ;

Vu l'arrêté n° 148 CM du 21 avril 2005 portant nomination de Mme Varinka Léontieff épouse Vernaudeau en qualité de chef du service du protocole ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 27 juillet 2007 portant nomination de Mme Giannalisa Céran-Jérusalémy en qualité de chef du service du protocole par intérim durant les congés de maternité de Mme Varinka Léontieff épouse Vernaudeau, du 10 août au 29 novembre 2007 inclus ;

Vu l'arrêté n° 2075 PR du 17 juillet 2007 accordant un congé de maternité à Mme Varinka Léontieff épouse Vernaudeau, chef du service du protocole ;

Vu la demande n° 2-07 PR/PROTOC du 6 juin 2007 accordant un congé annuel à Mme Varinka Léontieff épouse Vernaudeau du 30 novembre 2007 au 10 janvier 2008 inclus ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 27 juillet 2007 portant nomination de Mme Giannalisa Céran-Jérusalémy en qualité de chef du service du protocole par intérim durant les congés de Mme Varinka Vernaudeau,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à Mme Giannalisa Céran-Jérusalémy, chef du service du protocole par intérim à l'effet de signer au nom du Président de la Polynésie française les actes énumérés par l'arrêté n° 118 PR du 11 janvier 2007 susvisé, en l'absence de Mme Varinka Léontieff épouse Vernaudeau du 19 septembre 2007 au 10 janvier 2008 inclus.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 septembre 2007.
Oscar Manutahi TEMARU.

LISTE DES OUVRAGES DISPONIBLES A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Prix TTC)

- INSTRUCTION COMPTABLE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE.....	1 049 F CFP
- BUDGET GENERAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET BUDGET DES COMPTES SPECIAUX ANNEE 2006	2 692 F CFP
- STATUT D'AUTONOMIE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	2 955 F CFP
- BUDGET GENERAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET BUDGET DES COMPTES SPECIAUX ANNEE 2005	2 629 F CFP
- CODE DES MARCHES PUBLICS (Septembre 2004)	2 438 F CFP
- CODE DES IMPOTS (mise à jour au 1er mars 2007)	4 611 F CFP
- Tarif des douanes.....	5 724 F CFP
- Table chronologique (année 2002)	1 473 F CFP
- Code du travail (édition 2004)	3 975 F CFP
- Statut de la Polynésie française (JOPF n° 2 NS du 12 mars 2004)	286 F CFP
- Code de l'environnement (JOPF n° 1 NS du 27 février 2004) (broché)	890 F CFP
- Budget général du territoire année 2004.....	2 936 F CFP
- Examen pratique du permis de conduire (véhicules de catégorie A et sous-catégorie A1)	725 F CFP
- Recueil des textes sur la déconcentration de l'administration de la Polynésie française	954 F CFP
- Statut de l'autonomie de la Polynésie française (mise à jour au 1er janvier 2002)	2 364 F CFP
- Affiches "Réglementation sur le commerce des boissons" (français et tahitien)	696 F CFP
- Budget général du territoire et budget des comptes spéciaux - année 2003	2 343 F CFP
- Convention collective des assurances	334 F CFP
- Convention collective de l'automobile	336 F CFP
- Convention collective du bâtiment et des travaux publics	949 F CFP
- Convention collective du commerce	530 F CFP
- Convention collective du gardiennage	355 F CFP
- Convention collective de l'hôtellerie des îles.....	588 F CFP
- Convention collective de l'hôtellerie de Tahiti	705 F CFP
- Convention collective de l'industrie	435 F CFP
- Convention collective du nettoyage	413 F CFP
- Code de l'éducation (JOPF n° 3 NS du 25 août 2000).....	445 F CFP
- Code pénal (JOPF n° 8 NS du 2 août 1996)	382 F CFP
- Code de procédure pénale (JOPF n° 9 NS du 16 août 1996)	710 F CFP
- Code de procédure civile (broché)	636 F CFP
- Code des douanes (édition janvier 2001)	2 184 F CFP
- Répertoire général des textes promulgués au BOEFO et JOPF de 1843 à 1996 (mise à jour)	3 445 F CFP
- Statut de la fonction publique :	
Tome 1 : Dispositions générales (mise à jour au 31 janvier 2004)	2 654 F CFP
Tome 2 : Statut particulier (mise à jour au 31 mars 2002)	2 756 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1995).....	2 046 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1996).....	2 115 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1997).....	2 528 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1998).....	2 942 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1999).....	3 222 F CFP
- Table chronologique (année 2000)	1 261 F CFP
- Table chronologique (année 2001)	1 399 F CFP

Consulter l'Imprimerie Officielle pour les autres ouvrages

43, rue des Poilus-Tahitiens — B.P. 117 - 98713 Papeete — Tél. : 50.05.80 - Fax : 42.52.61

Lundi à Jeudi : 7 h à 15 h et Vendredi : 7 h à 14 h

TARIFS

des Abonnements de l'Imprimerie officielle à compter de Janvier 2007

<i>TARIF en F CFP</i>	TTC	Hors Taxe
	Polynésie française	France — DOM-TOM — Autres Pays
		<i>Voie aérienne</i>
Numéro	212*	435
Abonnement 1 an	10 930	21 283
* Frais d'expédition non inclus pour les îles.		

~~CONFIDENTIEL~~